

Numéro	DL170615-LM01	1/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

VII. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, par délibération du 15 décembre 2016, a délégué au Maire certaines compétences en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

VENTE DE BIEN

réalisée par le biais du site de vente aux enchères dédié aux collectivités dénommé Webenchères.com.

Décision du Maire du 19 mai 2017 (DM170519-AW01)

- Vente d'une tondeuse auto-portée avec gyrobroyeur de marque ISEKI, modèle SF330 à la société MATEVERT, représentée par M. SPASSOV Georges, située 27 route de Lyon – 27480 BEAUFICEL, au prix de 2 500 euros.

TARIFS – Décisions du Maire du 19 mai 2017

➤ **Tarifs « Sport-Vacances » (DM170519-CS02 rectificative)**

Les tarifs de participation aux stages « Sport-Vacances » s'établissent à compter du 1^{er} janvier 2017 selon les tableaux ci-dessous :

Pour les semaines de 5 jours ouvrés

	Nouveaux tarifs	Tranches tarifaires / QF
T0	84 €	Non illkirchois
T1	56 €	Revenus supérieurs à 14 468 €
T2	47 €	Revenus compris entre 9 643 € et 14 468 €
T3	36,30 €	Revenus compris entre 1 000 € et 9 642 €
T4	26,10 €	Revenus inférieurs à 1 000 €

Pour les semaines de 4 jours ouvrés

	Nouveaux tarifs	Tranches tarifaires / QF
T0	67,20 €	Non illkirchois
T1	44,80 €	Revenus supérieurs à 14 468 €
T2	37,60 €	Revenus compris entre 9 643 € et 14 468 €
T3	29,00 €	Revenus compris entre 1 000 € et 9 642 €
T4	20,90 €	Revenus inférieurs à 1 000 €

Numéro	DL170615-LM01	2/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

La participation des familles sera modulée en fonction du revenu fiscal de référence (avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015) divisé par le nombre de part pour les usagers résidant sur le territoire d'Illkirch-Graffenstaden.

Afin de prendre en compte les situations particulières (régime fiscal spécifique notamment), la Ville se réserve le droit de demander des compléments d'informations relatifs à la situation financière des usagers (au-delà du seul avis d'imposition) avant l'application de tarifs modulés

➤ **Tarifs périscolaires – restauration scolaire et CLSH 2017/2018 (DM170519-CS01 rectificative)**

Les tarifs pour l'année scolaire 2017/2018 sont revalorisés suivant les montants indiqués ci-dessous.

La participation des familles sera modulée en fonction du revenu fiscal de référence (avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015) divisé par le nombre de part pour les usagers résidant sur le territoire d'Illkirch-Graffenstaden.

Afin de prendre en compte les situations particulières des usagers (régime fiscal spécifique notamment), la Ville se réserve le droit de demander des compléments d'informations relatifs à leur situation financière avant l'application de tarifs modulés

▪ **Accueils périscolaires :**

<u>Seuils de quotient familial</u>	ACCUEIL JOURNEE		ACCUEIL MATIN	
	Contrat régulier	Contrat occasionnel	Contrat régulier	Contrat occasionnel
T0 : non illkirchois	5,70 €	8,45 €	2,43 €	4,49 €
T1 : revenus supérieurs à 14.468 euros/part	2,89 €	4,45 €	1,22 €	2,27 €
T2 : entre 14.468 et 9.643 euros/part	2,29 €	3,83 €	0,97 €	1,99 €
T3 : entre 9.642 et 1.000 euros/part	1,67 €	3,19 €	0,70 €	1,72 €
T4 : revenus inférieurs à 1.000 euros/part	0,55 €	2,07 €	0,21 €	1,23 €

Numéro	DL170615-LM01	3/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

▪ **Restauration scolaire :**

<u>Seuils de quotient familial</u>	Contrat régulier par repas	Contrat occasionnel par repas	PAI contrat régulier par repas	PAI contrat occasionnel par repas
T0 : non illkirchois	9,02 €	11,71 €	4,13 €	6,82 €
T1 : revenus supérieurs à 14.468 euros/part	5,46 €	7,08 €	2,49 €	4,13 €
T2 : entre 14.468 et 9.643 euros/part	4,68 €	6,30 €	2,15 €	3,79 €
T3 : entre 9.642 et 1.000 euros/part	3,89 €	5,52 €	1,79 €	3,41 €
T4 : revenus inférieurs à 1.000 euros/part	1,09 €	2,72 €	0,48 €	2,12 €

▪ **Centres de loisirs :**

<u>Seuils de quotient familial</u>	Journée CLSH	Journée CLSH / PAI	Mercredi après-midi avec repas	Mercredi après-midi PAI	Mercredi après-midi sans repas
T0 : non illkirchois	22,90 €	19,47 €	18,38 €	14,97 €	10,53 €
T1 : revenus supérieurs à 14.468 euros/part	13,15 €	11,18 €	10,55 €	8,59 €	6,05 €
T2 : entre 14.468 et 9.643 euros/part	11,08 €	9,41 €	8,72 €	7,09 €	4,99 €
T3 : entre 9.642 et 1.000 euros/part	9,36 €	7,96 €	7,21 €	5,88 €	4,13 €
T4 : revenus inférieurs à 1.000 euros/part	7,59 €	6,45 €	6,02 €	4,91 €	3,44 €

Numéro	DL170615-LM01	4/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

➤ **Droits d'adhésion et tarifs des activités du centre socio-culturel (DM170609-CS01)**

A compter du 1er septembre 2017, il est proposé de fixer les droits d'adhésion et les tarifs des activités du Centre Socioculturel « Le phare de l'III » aux montants suivants : **(les modifications sont inscrites en gras)**

Article 1 : ADHESION 2018 AU CENTRE SOCIO-CULTUREL

L'adhésion 2018 prend effet à compter du 1^{er} septembre 2017
Pour toutes les activités, l'adhésion est obligatoire, sauf quand cela est spécifié.

Carte jeune 11 – 17 ans ou étudiant : **5 €**

Carte adulte : **9 €**

Carte famille : **12 €**

Carte association : 20 € (avec mise à disposition occasionnelle de salles : 3 fois/an)

Carte association : 40 € (avec mise à disposition régulière de salles)

Article 2 : CARTE FAMILLE NOMBREUSE

Pour en bénéficier, la famille doit fournir l'avis d'imposition de l'année en cours.
Pour toute famille ayant à charge 3 enfants ou plus, âgés de – 18 ans ou étudiant, réduction de 20 % sur toutes les activités, hors cartes d'adhésion, **forfaits**, mise à disposition de salle, activités ponctuelles.

Article 3 : MISE A DISPOSITION DE SALLES

par convention et selon disponibilités des salles

ACTIVITE	PERIODE	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Pour manifestation privée organisée par des personnes physiques : GRANDE SALLE + CUISINE + MISE A DISPOSITION DE VAISSELLE Acompte non remboursable : 30 € Minimum 4 heures de location	HEURE	10 €	12 €	14 €
Pour manifestation privée organisée par des personnes physiques : PETITES SALLES Acompte non remboursable : 20 € Minimum 4 heures de location	HEURE	8 €	10 €	12 €
Pour les associations d'Illkirch-Graffenstaden	HEURE	Gratuit		
Pour les associations hors Illkirch-Graffenstaden	HEURE	Application des tarifs de la tranche C		
Casse de vaisselle	Coût du remplacement – catalogue UGAP arrondi au dixième de centimes supérieurs			
Facturation pour nettoyage – tarif à l'heure – toute heure entamée est due	20 €			
Intervention SGOF et/ou intervention services techniques	60 €			

Numéro	DL170615-LM01	5/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

Article 4 : TARIFS ALIMENTATION

Jus de fruit, soda, ... (au verre) : 0,50 €	Friandises : 0,70 €
Jus de fruit, soda, ... (à la canette) : 1 €	Viennoiserie : 0,70 €
Eau (bouteille 50 cl) : 1 €	Part de gâteaux : 0,70 €
Café, thé, tisane : 0,50 €	Repas festif : 4, 6, 8 € selon catégorie
	Sandwichs : 2 € ou 3 € selon catégorie

Article 5 : SERVICES RENDUS

Photocopie :	0,20 € la photocopie (recto)	
Fax : national :	0,50 € la feuille (recto)	international : 1 € la feuille (recto)

Article 6 : ESPACE-LIVRES

Règlement de l'espace-livres

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, aucun nouvel emprunt ne sera possible tant que l'ensemble des documents en possession de la famille ne sera pas restitué. Le Phare de l'III prendra toute disposition utile pour en assurer le retour (rappels, suspension du droit au prêt, ...).

Pour tout livre rendu avec plus d'un mois de retard, une pénalité de 1 € par livre sera demandée.

En cas de perte ou de détérioration d'un document, l'emprunteur devra assurer son remplacement ou son remboursement. Le remboursement des documents se fera sur la base du coût d'achat du document, au moment de son remplacement.

ACTIVITE	PUBLIC	MODALITES	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Activités de médiation à la lecture et l'écriture (Plaisir d'écrire, Racontines, 4 mains, etc)	- 18 ans	Séance	Gratuit – sans adhésion au CSC		
	Adulte	Trimestre	6 €	8 €	11 €
		Année	15 €	21 €	30 €
	Adultes prioritaire	Trimestre	4,50 €	6 €	8 €
		Année	11 €	16 €	22 €
Parents / enfants	Séance	Gratuit – sans adhésion au CSC			

Article 7 : ESPACE MULTIMEDIA

ACTIVITE	PUBLIC	MODALITES	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Initiation individuelle multimédia	Adulte	Séance	2,10 €	4,20 €	6,30 €
Consultation multimédia	Tout public	Séance	Gratuit		
Initiation collective	4-18 ans ou Parents / Enfants	Séance	Gratuit		

Numéro	DL170615-LM01	6/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

Article 8 : ACTIVITES PONCTUELLES

ACTIVITE	PUBLIC	MODALITES	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Activité ponctuelle de loisirs proposée par des bénévoles avec mise à disposition de matériel	Tout public	Séance	2 €	2,50 €	3 €
Cuisine	Adulte	Séance	3 €	3,50 €	4 €
Soirée dansante	Tout public	Séance – sans adhésion au CSC	2 € pour les + de 12 ans 1 € pour les 6 à 12 ans gratuit pour les moins de 6 ans		
Loto	Tout public	Séance – sans adhésion au CSC	1 carton : 3 € 4 cartons : 10 € 9 cartons : 20 €		
Tournoi sportif	Tout public	Séance	1 €		

Article 9 : Centre de Loisirs ENFANTS ET JEUNES

ACTIVITE	PUBLIC	MODALITES	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Modules payants des Mercredis loisirs (cuisine, bricolages, etc)	6 - 18 ans	Créneaux de 2 heures	Forfait 1 €		
Modules gratuits	6 - 18 ans	Créneaux de 2 heures	Gratuit avec adhésion famille ou jeune		
Séance au CSC	6 -18 ans	Demi-journée	2,10 €	3,15 €	4,20 €
Repas	6 -18 ans	Fourni par le CSC et pris au CSC + 3,50 €			
Stage : de loisirs, culturel, artistique, sportif, ...	6 -18 ans	Tarif Demi-journée	2 €	3 €	4 €
			+ Coût de la licence		
Accompagnement à la scolarité + accueil périscolaire	élémentaire	Trimestre	30 €	45 €	60 €
Accompagnement à la scolarité	collège	Année scolaire	Forfait 5 €		
Animation de rue	Tout public	Séance	Gratuit – sans adhésion au CSC		
Animation de proximité	11-18 ans	Séance	Gratuit		
Semaine de 4 après-midi + sortie journée	6-12 ans	Uniquement sur l'été	14 €	20 €	26 €
Vacances artistiques	6-18 ans	Par jour avec repas	7,50 €	9,50 €	11,50 €
	6-18 ans public prioritaire	Par jour avec repas	5 €	8 €	11 €

Le tarif A sera appliqué pour les jeunes **et les familles** qui payent complètement l'activité avec les chantiers citoyens

Numéro	DL170615-LM01	7/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

Article 10 : LES SORTIES (sans nuitée)

ACTIVITE	Public	MODALITES	Tranche A	Tranche B	Tranche C	
Sortie à la journée, organisée par le centre de loisirs enfants	à partir de 4 ans		6,30 €	8,40 €	10,50 €	
	- 4 ans		2 €	3 €	4 €	
Sortie à la demi-journée, organisée par le centre de loisirs enfants	à partir de 4 ans		3,20 €	4,30 €	5,40 €	
	- 4 ans		Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Sortie de loisirs organisée par le CSC en dehors du centre de loisirs enfants	Tout public	Participation au transport :	Transport CTS / minibus : + 1 € Autre transport : car, train... + 3,15 €			
	- 4 ans	Pour les enfants de - 4 ans : le prestataire pratique la gratuité pour ce public Sortie gratuite				
	Tout public	Le prestataire pratique la gratuité	Forfait 1 €			
		Prix entrée inférieur ou égal à 6 €	3,20 €	4,30 €	5,40 €	
		Prix entrée supérieur à 6 € et inférieur ou égal à 15 €	5,25 €	6,30 €	7,35 €	
		Prix entrée supérieur à 15 € et inférieur ou égal à 20 €	8,40 €	10,50 €	12,60 €	
Prix d'entrée supérieur à 20€	15,75 €	18,90 €	22 €			

Numéro	DL170615-LM01	8/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

ACTIVITE	Public	MODALITES	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Sortie culturelle: musée, opéra, cirque, théâtre, danse, cinéma d'auteur, cinéma documentaire organisée par le CSC en dehors du centre de loisirs enfants	Tout public	Participation au transport :	Transport CTS / minibus : gratuit Autre transport : car, ... : + 1 € pour des sorties dans le périmètre de l'Eurométropole Autre transport : car, train... : + 3,15 € pour des sorties au-delà du périmètre de l'Eurométropole		
	- 4 ans	Pour les enfants de - 4 ans - le prestataire pratique la gratuité pour ce public Sortie gratuite			
	Tout public	Le prestataire pratique la gratuité	Forfait 1 €		
		Prix d'entrée inférieur ou égal à 6 €	3 €	4,50 €	6 €
		Prix d'entrée supérieur à 6 €	4 €	6 €	8 €
	Public prioritaire	Prix d'entrée inférieur ou égal à 6 €	1 €		
		Prix d'entrée supérieur à 6 €	2 €		

Le tarif A sera appliqué pour les jeunes et les familles qui payent complètement l'activité avec les chantiers citoyens

Numéro	DL170615-LM01	9/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

Article 11 : ACTIVITES HEBDOMADAIRES OU REGULIERES

ACTIVITE	PUBLIC	MODALITES	Tranche A	Tranche B	Tranche C
Echecs	+ de 8 ans	Trimestre + coût de la licence	8 €	11 €	14 €
Activité hebdomadaire avec intervenant (Arts plastiques, ...) ET matériel fourni par le CSC	Tout public	Trimestre	45 €	52 €	58 €
Activité hebdomadaire avec intervenant (éner'gym, ...) sans matériel fourni par le CSC	Tout public	Trimestre	21 €	38 €	49 €
		Année	58 €	103 €	132 €
Activité de loisirs proposée par des bénévoles (soirées cartes, récré des anciens juniors, etc ...) ET sans matériel spécifique	Tout public		Gratuit	Gratuit	Gratuit
Activité de loisirs animée par des bénévoles avec mise à disposition de matériel pédagogique, hors fournitures pour réalisations personnelles (couture, français vie quotidienne, gym-douce, peinture, théâtre, atelier mémoire, généalogie, multimédia en groupes, photos ...)	Tout public	Trimestre	6 €	8 €	11 €
		Année	15 €	21 €	30 €
	Public prioritaire	Trimestre	4,50 €	6 €	8 €
		Année	11 €	16 €	22 €

Numéro	DL170615-LM01	10/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

Article 12 : SEJOURS

L'organisation des séjours de vacances est discutée avec les habitants dans les commissions d'habitants.

Afin de permettre aux familles et adolescents d'être organisateurs de leur séjour dans un objectif de formation et d'apprentissage, nous proposons une procédure de calcul pour définir les tarifs.

Mode de calcul des tarifs appliqués aux familles :

Il est procédé en deux étapes :

1) un budget prévisionnel est établi comme suit :

Calcul des coûts directs liés au séjour : hébergement, alimentation, transport, activités, achat de matériel, les animateurs (hors animateur(s) permanent(s) du CSC), assurance spécifique ...

Auquel on soustrait les prestations de service journée/enfant et les subventions liées au projet (VVV,...)

2) Le montant ainsi obtenu est divisé par le nombre de participants donnant ainsi le tarif de base appliqué pour ce séjour.

Le budget prévisionnel est validé par la direction du CSC, **la direction des Solidarités** et l' élu en charge du CSC.

- . Tarif C = tarif de base
- . Tarif B = 90 % du tarif de base
- . Tarif A = 80 % du tarif de base

Les tarifs sont arrondis à l'euro inférieur.

A ces tarifs, les participants pourront retrancher le montant des chantiers et actions d'autofinancement qu'ils auront acquis, ainsi que les bons CAF.

La réduction « carte famille nombreuse » sera appliquée après déduction des bons CAF, mais avant déduction des actions d'autofinancement et des chantiers.

Un acompte sera demandé pour chaque inscription au séjour, correspondant :

- à 20 % du tarif A, B ou C,
- ou au solde du séjour si le montant à payer par la famille après déduction des bons CAF, actions d'autofinancement, chantiers et carte famille nombreuse est inférieur au 20 %,
- **ou à 10 % du tarif A, B ou C pour chaque participant considéré comme public prioritaire.**

Cet acompte devra être payé à la régie du CSC par la famille, et sera le minimum à payer pour chaque participant. Il pourra être remboursable sous les conditions énoncées ci-après.

Numéro	DL170615-LM01	11/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

Condition de désistement et de remboursement par participant :

En cas de désistement d'un participant, il restera à la charge de la famille :

- 50 % du montant total de la participation, hors bons CAF, actions d'autofinancement, et chantiers, si le séjour est annulé au minimum 30 jours ouvrables avant le départ,*
- 80 % du montant de la participation, hors bons CAF, actions d'autofinancement, et chantiers, si le séjour est annulé au minimum 9 jours ouvrables avant le départ,*
- 100 % du montant de la participation, hors bons CAF, actions d'autofinancement, et chantiers, si le séjour est annulé 9 jours ouvrables ou moins avant le jour de départ,*
- **Un remboursement intégral de la participation des familles, hors actions d'autofinancement, chantiers et bons CAF pourra être effectué uniquement sur présentation d'un certificat médical, stipulant précisément que le départ est impossible, ce certificat médical devant être remis en main propre au Phare de l'III au plus tard le lendemain du jour du départ.**

* Si le Phare de l'III peut trouver une autre personne pour partir, il restera à la charge de la famille l'acompte du séjour.

A l'issue du séjour, un bilan financier et un tableau récapitulatif des sommes payées par chaque famille ainsi que les réductions appliquées à chaque famille (grâce aux chantiers, aux actions d'auto financement, aux bons CAF, ...) seront réalisés et signés par la direction et l'élu en charge du CSC.

Article 13 : Projets VACAF

Les opérations VACAF sont portées par la CAF en partenariat avec le Centre Socioculturel et l'association des usagers. Ces projets s'adressent à des familles en difficulté sociale pour leur permettre de partir en vacances.

Les familles sont repérées par la CAF en fonction d'indicateurs sociaux déterminés et en transmet la liste au Centre Socioculturel.

Celui-ci contacte les familles retenues et leur propose ce projet de vacances.

La CAF détermine le montant de la participation de chaque famille, avec un échéancier de paiement, et le communique au Centre Socioculturel, qui applique ces tarifs.

Le Centre Socioculturel organise le séjour. Il avance les frais de réservation de l'hébergement et les frais de transport, qui sont ensuite intégralement remboursés par la CAF, moins le montant de la participation des familles.

En cas de désistement de la famille, tout argent versé reste dû.

Article 14 : APPLICATION DES TARIFS au Phare de l'III

Les tarifs présentés par tranche sont modulés selon le Quotient Familial (QF), soit le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts indiqués **sur la feuille d'imposition.**

Pour les personnes ne pouvant fournir la feuille d'imposition, elles devront fournir une attestation de travailleurs sociaux justifiant d'une moyenne des ressources mensuelles calculée sur la base des 3 derniers mois (salaire, retraite, indemnités chômage, ... hors prestations CAF), ainsi que le nombre de personnes rattachées au foyer, selon les modalités de calcul du nombre de parts fiscales. Le CSC calculera le QF en divisant la moyenne des ressources mensuelles par le nombre de personnes rattachées au foyer.

Numéro	DL170615-LM01	12/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

Proposition Barème 2016 – 2017 :

Tranche A : QF inférieur à	9 643 €
Tranche B : QF compris entre	9 643 € et 14 468 €
Tranche C : QF supérieur à	14 468 €

Pour les familles non imposables, le tarif Tranche A est appliqué.

Pour les familles non illkirchoises : application du tarif Tranche C.

Pour les personnes non adhérentes, les tarifs appliqués seront majorés de 50% ; cette majoration correspondant à une participation à l'adhésion au CSC.

Pour les personnes résidant sur la commune mais ayant une adresse postale non illkirchoise (demandeurs d'asile, réfugiés, **CHRS**,...), elles devront fournir une attestation des travailleurs sociaux de la structure qui les accompagne (CODA, **CASAS, Gala, ...**) justifiant de leur lieu de vie. Elles pourront alors bénéficier des tarifs Illkirchois.

Le public prioritaire est un public orienté par les travailleurs sociaux du CCAS, du Conseil Départemental, du CSC, de l'épicerie sociale ou les participants du projet Changez d'air. Ce public prioritaire est défini sur des critères financiers (**ressources équivalentes aux tranches A ou B**) auxquels se rajoutent des critères de situation sociale dégradée ou sur une situation familiale très fragile pour une période donnée. Les travailleurs sociaux fourniront au Phare de l'III un courrier attestant que la personne est suivie par son service et est considérée comme public prioritaire.

Les attestations sont valables sur la durée de l'adhésion annuelle.

Comme mode de paiement pour les activités de vacances, il est proposé :

- d'accepter les chèques vacances délivrés par l'Association Nationale des Chèques Vacances (ANCV),
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant nécessaire avec l'ANCV,
- de porter en dépense de fonctionnement du Centre Socioculturel les frais de gestion perçus par l'ANCV,
- d'accepter les bons ou chèques des comités d'entreprise.

Des associations locales sont partenaires du Centre Socioculturel en mettant à disposition leurs animateurs et éventuellement du matériel. Il est proposé d'autoriser le Maire à signer les conventions qui définissent les engagements réciproques du Centre Socioculturel municipal et des associations concernées.

MARCHES

Les marchés et avenants passés depuis le Conseil Municipal du 18 mai 2017 sont présentés dans les tableaux joints en annexe.

Numéro	DL170615-LM01	13/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

MARCHES DE TRAVAUX					
Travaux de création de bureaux dans les locaux de la Police Nationale					
<i>Lot n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
1	Menuiserie intérieure	RUIU SARL - 67400 - Marché 17M046	6 919,80 €		28 avril 2017
2	Electricité	ELECTRICITE VEIT - 67014 - Marché 17M047	3 821,16 €		28 avril 2017
	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre multi attributaires relatif aux travaux électriques dans les bâtiments communaux	HDV EQUIPEMENT DE 2 BUREAUX ACCORD CADRE 17ELEC003	CLEMESSY - 67302 - Marché 17M048 -	3 904,97 €		2 mai 2017

Numéro	DL170615-LM01	14/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

Marché de travaux de restructuration et d'extension de l'école maternelle Lixenbuhl à Illkirch					
<i>Avenant n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Avenant n°1 au lot n° B	Bâtiments modulaires	ALGECO SAS - 67015 - Marché 16M126	3 487,68 €	6 036,10 €	11 mai 2017
Avenant n°1 au lot n° 08	Menuiseries extérieures	BIEBER SAS - 67430 - Marché 16M101	11 096,74 €	2 029,10 €	31 mai 2017
Avenant n°1 au lot n° 14B	Faux-plafonds démontables	STAM ACOUSTIQUE - 67300 - Marché 16M160	141 167,45 €	2 664,00 €	31 mai 2017

Numéro	DL170615-LM01	15/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

MARCHES DE SERVICES					
	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Contrat de maintenance préventif et curatif pour TBI - Ecoles : Centre, Libermann, Lixenbuhl, Nord, Sud, Vergers	lot unique	ALSACE MICRO SERVICES SARL - 68000 - Marché 17M049	13 800,00 €		11 mai 2017
	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Prestations de formations bureautiques pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden	lot unique	CONFLUENCE FORMATION - 67000 - Marché 17M003	Mini :1 500,00		12 mai 2017
			Maxi : 8 500,00		

Numéro	DL170615-LM01	16/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Réservations de places en établissement d'accueil du jeune enfant	lot unique	LEA & LEO - 14200 - Marché 17M026	63 000,00 €		16 mai 2017
	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Prestations relatives à la préparation, l'encadrement et l'animation du Conseil Municipal des Enfants (CME) pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden	lot unique	THEMIS - 67000 - Marché 17M023	10 833,33 €		16 mai 2017
Exploitation des installations thermiques & aérauliques des bâtiments communaux					
<i>Avenant n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Avenant n°3	lot unique	ES SERVICE ENERGETIQUE - 67932 - Marché 15M010	499 049,02 €	15 669,53 €	18 mai 2017

Numéro	DL170615-LM01	17/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Contrat de maintenance infrastructure réseau	lot unique	CHEOPS TECHNOLOGY - 67300 - Marché 17M052	2 700,00 €		17 mai 2017

MARCHE DE FOURNITURES

Marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre multi attributaires relatif à la fourniture de produits électriques et pièces accessoires pour le bâtiment et pour l'éclairage extérieur

<i>Lot n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
4	Eclairage	REXEL - 67100 - Marché 17M054	2 306,53 €		19 mai 2017
2	Courants faibles	CGED - 67300 - Marché 17M059	384,30 €		24 mai 2017
1	Courants forts	REXEL - 67100 - Marché 17M060	226,86 €		29 mai 2017
1	Courants forts	REXEL - 67100 - Marché 17M061	1 176,16 €		29 mai 2017

Numéro	DL170615-LM01	18/18
Matière	Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

Marchés subséquents passés sur la base de l'accord-cadre multi attributaires relatif à la fourniture de produits d'entretien et pièces accessoires

<i>Lot n°</i>	<i>intitulé Lots</i>	<i>titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
1	Matériels et équipement de nettoyage	ORAPI HYGIENE - 67640 - Marché 17M076	802,62 €		7 juin 2017
1	Matériels et équipement de nettoyage	ADELYA TERRE D'HYGIENE - 67720 - Marché 17M077	1 471,48 €		7 juin 2017
2	Essuyage	PROD'HYGE SARL - 67960 - Marché 17M075	1 020,00 €		7 juin 2017
3	Détergent et désinfectant	PROD'HYGE SARL - 67960 - Marché 17M074	2 245,00 €		7 juin 2017